Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_12-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 30 septembres2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 23 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 23 septembre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 30
Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 29
Contre : 2
Abstention : 2

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Nolwenn VAILLANT à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Jean-François BOURDIN à Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER à Madame Véronique FABRY.

Absence : Madame Rachel MALNOURY.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2026 - 09 - 12

Développement économique
Promesse de bail emphytéotique administratif pour un projet d'équipement de batteries de stockage et engagement à modification du bail emphytéotique administratif parc photovoltaïque avec la société MEXENS (anciennement technique solaire)

Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération n° 2019-03-10 du 22 mai 2019 autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société technique solaire ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_12-DE

Vu la délibération n° 2024-04-24 du 7 avril 2022 portant sur l'avenant à la promesse synallagmatique du bail emphytéotique ;
Vu la délibération n°2023-11-13 du Conseil communautaire du 09 novembre 2023 relative à l'adoption du bail synallagmatique emphytéotique - Technique Solaire/CCVA ;
Vu le bail emphytéotique administratif conclu l'entre Val d'Amboise et la société technique solaire le 29 janvier 2024 ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 07 septembre 2026.

La société MEXENS (anciennement technique solaire) exploite un parc photovoltaïque de 8.6ha à la BOITARDIERE depuis 2024 (bail emphytéotique administratif signé avec la Communauté de communes du Val d'Amboise pour une durée de 40 ans).

Cette société a sollicité Val d'Amboise afin d'obtenir l'autorisation d'installer des batteries de stockage sur une partie de l'emprise foncière actuellement louée.

Considérant que cette installation nécessite de modifier l'affectation d'une partie de l'emprise prévue au bail, représentant une superficie d'environ **500 m²**, afin d'y permettre l'implantation des équipements de stockage.

Considérant que cette modification d'affectation ne conduit pas à une augmentation de la surface totale mise à disposition dans le cadre du bail emphytéotique administratif.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier les stipulations du bail relatives à l'emprise et à son affectation par voie d'un avenant n°2.

Considérant qu'en contrepartie de cette nouvelle affectation d'une partie de l'emprise au dispositif de stockage par batteries, il est proposé de fixer une **redevance complémentaire annuelle de 5 000 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'autoriser** Le président ou le Vice-président en charge du développement économique, attractivité et valorisation touristique, à signer la promesse de bail emphytéotique administratif pour le projet d'installation d'équipements de stockage.

- **D'autoriser** le Président ou le Vice-président en charge du développement économique, attractivité et valorisation touristique, à signer l'engagement à modification (avenant n° 2) du bail emphytéotique administratif parc Photovoltaïque.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.